

La mixité des métiers

Déclaration du groupe de la CFTC

L'égalité professionnelle est un combat de la CFTC de longue date. Or, la mixité des métiers constitue un enjeu indéniable et pourtant sous-estimé de cette égalité professionnelle.

La CFTC se félicite de cette saisine gouvernementale et de l'implication de son rapporteur qui a mobilisé son enthousiasme et son pragmatisme pour, avec la section du travail et de l'emploi, aboutir à une identification des défis à relever et des modes d'action permettant de progresser vers cette égalité professionnelle tant recherchée.

La CFTC adhère aux propositions dont l'objectif est de lutter contre les stéréotypes notamment ceux fondés sur une conception archaïque de l'activité des femmes identifiée à des fonctions domestiques ou à un travail des femmes considérés comme destiné à apporter un salaire d'appoint au foyer.

Il est donc fondamental, comme cela est préconisé dans l'avis, de déconstruire les stéréotypes sexistes sur les métiers et cela le plus tôt possible dans le parcours des enfants. À cette fin, il est important que les enseignants bénéficient d'une formation qui les sensibilise à la question de la mixité des métiers et les mettent en capacité d'identifier les stéréotypes sexués qui surdéterminent le processus d'orientation. De même, le plan d'action pour l'égalité des filles et des garçons à l'école se doit de promouvoir, auprès des élèves, une représentation non sexuée des métiers. Un dialogue régulier entre les parents et les représentants de la communauté éducative sur les souhaits d'orientation des enfants doit permettre aux parents, particulièrement à ceux qui sont les plus éloignés du milieu scolaire, d'appréhender les enjeux de l'orientation au regard des préjugés sexistes.

La déconstruction des stéréotypes sexistes concerne également toutes les périodes où une personne se trouve confrontée à un choix d'orientation ou de réorientation, que ce soit lors de périodes d'accompagnement vers l'emploi ou lors de périodes de reconversion professionnelle.

Ces propositions destinées à favoriser, en amont du choix professionnel, la mixité des métiers doivent être accompagnées, au niveau des branches, d'actions et de dispositifs d'actions en faveur de cette mixité dans la perspective de repérer et de promouvoir les bonnes pratiques. Par exemple, une campagne de communication nationale à destination du grand public ainsi qu'une coordination des actions des branches professionnelles et de celles de l'Éducation nationale, au niveau national et régional aura des effets porteurs d'évolutions positives en faveur de la mixité des métiers.

La CFTC adhère à des actions volontaristes avec des objectifs chiffrés en faveur de cette mixité dans les secteurs à métiers non-mixtes, notamment au niveau de la branche sanitaire sociale et médico-sociale ainsi que sur les métiers du bâtiment, de la métallurgie, de l'énergie de l'informatique et des

télécommunications. L'avis invite ces branches à communiquer sur les aspects les plus innovants des métiers industriels et techniques ainsi que sur les investissements en faveur d'une amélioration des conditions de travail, ce qui favorisera, auprès des jeunes filles et des femmes, l'attractivité de ces métiers.

La CFTC approuve également les préconisations de l'avis pour promouvoir une démarche volontariste en matière de mixité dans les fonctions publiques. Pour conclure, la CFTC, est convaincue que la mixité des métiers, dans le milieu professionnel et au-delà au sein de la société toute entière, est source d'enrichissement mutuel des femmes et des hommes.

Le groupe de la CFTC a voté cet avis.